

NIGER

2017

Facinet SYLLA / f.c.sylla@afdb.org
Amata Sangho DIABATE / amata.diabate@undp.org
Moctar SEYDOU / moctar.seydou@undp.org



NIGER

- L'activité économique s'est redressée en 2016 avec un taux de croissance de 5.2 % contre 3.5 % en 2015, portée notamment par la production agricole ; et une consolidation de la croissance est attendue, avec un taux de 5.6 %.
- Les actions terroristes et les menaces sécuritaires provenant de pays voisins (Mali, Libye et Nigéria), la chute des cours internationaux du pétrole et de l'uranium, associées à une croissance lente de l'économie nigérienne, continuent d'affecter la situation économique du Niger.
- L'entrepreneuriat au Niger s'exerce principalement dans le secteur informel, quant à l'industrialisation, elle reste faible et confrontée à plusieurs défis, notamment des difficultés d'approvisionnement en électricité.

Vue d'ensemble

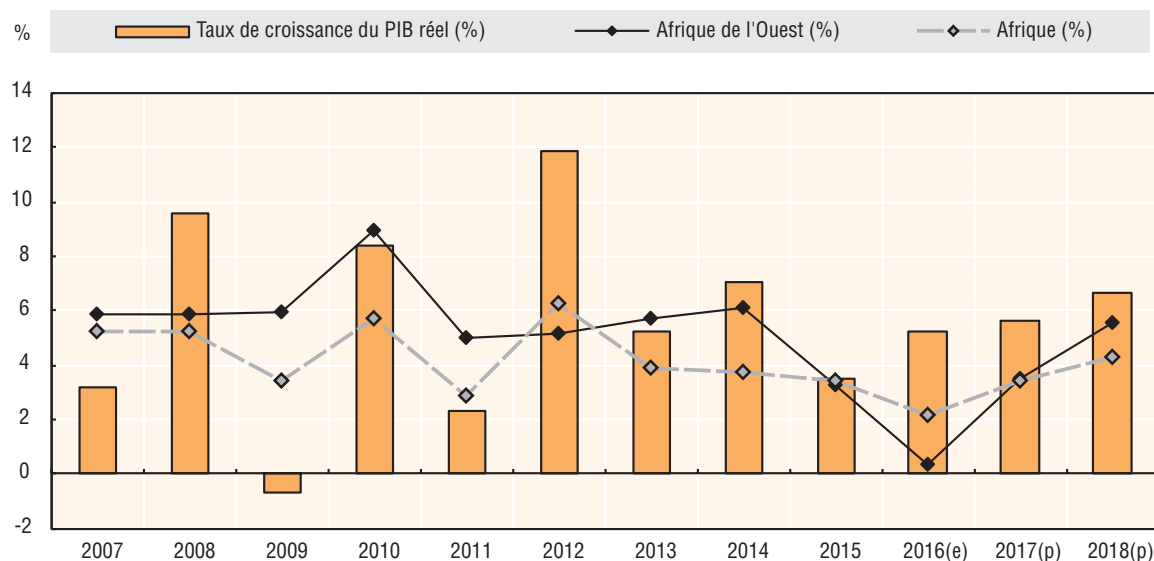
La reprise de la croissance économique amorcée en 2016, avec un taux de croissance de 5.2 %, devrait se poursuivre en 2017 et 2018. La croissance devrait ainsi s'établir à 5.6 % en 2017 et 6.7 % en 2018. Cette évolution est essentiellement imputable à la bonne campagne agricole d'hivernage 2016 ainsi qu'au relèvement de la production pétrolière. La reprise aurait pu être plus robuste si l'économie du Nigéria voisin n'était pas entrée en récession à la fin du troisième trimestre de 2016. Les perspectives économiques sont également portées par la poursuite d'importants travaux d'infrastructures routières, par la reprise attendue du projet de mine d'uranium à ciel ouvert d'Imouraren, ainsi que par le début des travaux de construction de l'oléoduc pour l'exportation du pétrole brut. Ces perspectives sont toutefois soumises à des risques liés aux chocs climatiques, aux chocs sur les prix du pétrole, à de possibles retards dans le projet de construction de l'oléoduc ainsi qu'aux tensions sécuritaires. L'agriculture continue d'être le principal moteur de la croissance du pays, en dépit des aléas climatiques qui induisent une forte vulnérabilité de l'économie.

Les chocs sécuritaires et humanitaires liés à l'intensification des attaques de Boko Haram ont eu un impact négatif sur la gestion des finances publiques. Ces chocs pourraient affecter le rythme des réformes et la mise en œuvre de programmes de développement importants pour le Niger, tels que prévus dans le Programme de développement économique et social (PDES) 2017-21. Ainsi, cette situation a eu des conséquences sur l'exécution du budget 2016, avec des moins-values de recettes et un dépassement des objectifs de dépenses, notamment au niveau de la masse salariale et des investissements au profit des forces de défense et de sécurité.

La prévalence de l'entrepreneuriat demeure très faible au Niger, en raison de l'importance du secteur informel. Toutefois, la tendance s'améliore grâce à une promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes. Cette promotion se fait via le Cadre stratégique national de promotion de l'entrepreneuriat au Niger (CSNPEN), et son impact reste encore limité. Quant à l'industrie, sa contribution au produit intérieur brut (PIB) se situe en moyenne à 15.1 % du PIB sur la période 2013-16. La promotion de l'industrialisation est limitée par de nombreux défis, notamment : i) l'absence, pendant longtemps, d'une politique de développement soutenue par une vision orientée vers la transformation ; et ii) la faiblesse de la production d'électricité. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation du Niger s'appuiera sur les secteurs pétrolier et minier, qui présentent chacun un fort potentiel. À titre illustratif, entre le troisième trimestre 2015 et le troisième trimestre 2016, l'indice de la production industrielle et minière a enregistré une hausse de 39.5 %, portée notamment par la production minière (+14.6 %) et manufacturière (+160.2 %).



Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAFD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	3.5	5.2	5.6	6.7
Croissance du PIB réel par habitant	0.5	2.2	2.6	3.7
Inflation	1.0	2.1	1.9	2.1
Solde budgétaire (% PIB)	-9.1	-6.8	-6.3	-5.5
Compte courant (% PIB)	-22.3	-19.4	-20.4	-19.8

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

En dépit d'un contexte économique international particulièrement défavorable, marqué par la baisse des cours du pétrole et de l'uranium ainsi que par la dépréciation continue du naira du Nigéria (NGN) vis-à-vis du Franc CFA (XOF) en cours au Niger, la croissance économique s'est accélérée en 2016 avec un taux de 5.2 % contre 3.5 % en 2015. Cette évolution de l'activité économique est essentiellement portée par la production agricole et par l'augmentation de la production pétrolière. Les taux de croissance des secteurs primaire, secondaire et tertiaire s'établiraient respectivement à 3.8 %, 8 % et 4.1 % en 2016, contre 1.4 %, -1.6 % et 5.8 % en 2015, respectivement. Pour les années 2017 et 2018, les perspectives économiques sont positives car il est attendu une accentuation du rythme de croissance enclenché en 2016, pour s'établir respectivement à 5.6 % et 6.7 %.

Le taux de croissance du secteur primaire, représentant 36.6 % du PIB en 2016, s'établirait à 3.8 % contre 1.4 % en 2015. Cette accélération est essentiellement liée à la branche agriculture, qui progresserait de 4.1 % contre 1.2 % en 2015. L'expansion des cultures irriguées, de plus de 25 %, est à la base de ce développement. Ces cultures irriguées continuent de bénéficier des actions entreprises dans le cadre de l'initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N). En effet, l'un des objectifs de cette initiative est de réduire la dépendance de la production agricole, qui est actuellement pluviale, aux aléas climatiques.



Concernant le secteur secondaire (17.4 % du PIB), le taux de croissance s'établirait à 8.0 % en 2016, contre -1.6 % en 2015, sous l'effet de la reprise de la production pétrolière et de celle de l'énergie, ainsi que du démarrage des travaux de construction de l'oléoduc. Cependant, la croissance de ce secteur est grevée par une baisse de 7.9 % de la production d'uranium, affectée par la baisse de la demande de ce produit.

Quant au secteur tertiaire (36.7 % du PIB), il enregistrerait un taux de croissance de 4.1 % en 2016 contre 5.8 % en 2015. Les branches communication (8.0 %) et autres services marchands (5.7 %) soutiendraient cette croissance. En revanche, les branches commerce et services non marchands des administrations publiques accuseraient un ralentissement. La décélération du commerce est en lien avec la faible production agricole de l'année précédente, tandis que la faible progression des administrations publiques s'explique par la baisse des dépenses publiques.

En termes de demande, la croissance du PIB réel en 2016 est tirée par la consommation finale et la stabilisation du secteur extérieur. Les investissements enregistrent pour leur part une baisse importante, contrairement aux évolutions de 2015.

La consommation finale progresserait de 4.3 % en 2016. Cette évolution résulte de la hausse combinée des consommations finales des ménages (+4.0 % contre +4.3 % en 2015) et des administrations publiques (+5.5 % contre +14.7 % en 2015). La faible augmentation de la consommation finale des ménages s'explique par la baisse de la production agricole de 2015, tandis que le recul des dépenses publiques a eu des effets négatifs sur la consommation des administrations publiques. Les investissements enregistraient une baisse de 6 % en 2016 après une augmentation de 5.3 % en 2015, en lien avec le recul de la formation brute du capital fixe (FBCF) publique (-5.2 %), et de la FBCF privée (-6.2 %). Ce recul s'explique par le ralentissement des achats de biens d'équipement des sociétés minières et pétrolières. Quant aux exportations des biens et services, elles progresseraient de 2.6 % en 2016, après une baisse de 13 % en 2015, en rapport avec la reprise de la production des produits pétroliers raffinés. Les importations des biens et services afficheraient une baisse de 7.1 % en 2016, après une hausse de 4.3 % en 2015. Cette évolution est imputable à la baisse des importations des biens d'équipement.

Les perspectives économiques demeurent positives pour 2017 et 2018, notamment grâce au secteur agricole. Dans les deux années à venir, il est prévu plusieurs actions favorables à la production dans ce secteur. Il s'agit notamment de l'accroissement des périmètres irrigués et du développement des mini-barrages. C'est aussi le lancement en 2017 de nombreux chantiers d'infrastructures qui pourrait également favoriser la croissance : la construction de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan, la construction de l'oléoduc pour l'exportation du pétrole brut, le projet énergétique de Salkadamna et la reprise des travaux de construction du barrage hydro-agricole de Kandadji. Le Niger devrait également bénéficier de l'amélioration progressive de la situation économique au Nigéria. Dans ce contexte, la croissance économique du Niger devrait s'accélérer pour atteindre 5.5 % en 2017 et 6.7 % en 2018. Alors que ces perspectives devraient aussi bénéficier de la consolidation de la paix et de la stabilité sociopolitique, elles demeurent cependant soumises à des risques liés aux chocs climatiques, aux prix à l'exportation du pétrole brut, à de possibles retards dans le projet de construction de l'oléoduc ainsi qu'à la menace djihadiste dans le Sahel. L'impact de la guerre avec Boko Haram pourrait également affecter ces perspectives.



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	41.9	39.2
Dont pêche	2.3	1.8
Activités extractives	8.0	8.5
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	5.2	6.5
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	1.5	1.3
Construction	2.8	3.5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	15.7	14.0
Dont hôtels et restaurants	1.4	1.2
Transports, entreposage et communications	7.0	7.1
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	4.5	4.7
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	9.1	13.5
Autres services	4.4	1.7
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

La politique budgétaire du Niger est conforme aux objectifs du PDES 2012-15, qui a été étendu à 2016. Elle est aussi cohérente avec le programme économique et financier appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI).

Les recettes fiscales de l'exercice 2016 se sont accrues de l'ordre de 9.9 % par rapport à leur niveau de 2015. Cette hausse est soutenue par la fiscalité sur les ressources naturelles et par l'augmentation de la production de la Société de raffinage de Zinder (SORAZ) en 2016, après les perturbations accusées en 2015. Les efforts de mobilisation des ressources internes ont permis de maintenir le taux de pression fiscale autour de 16 %. Malgré cette performance, l'augmentation des ressources internes au Niger demeure confrontée à la structure même de l'économie. En effet, le secteur primaire représente plus de 36 % du PIB en moyenne alors qu'il repose essentiellement sur une agriculture et un élevage de subsistance sur lesquels l'État ne peut raisonnablement prélever de taxes. De même, la part de l'informel dans le PIB est estimée à plus de 57 %, d'où la faiblesse de la base fiscale.

Du côté des dépenses budgétaires, l'on note une contraction de l'ordre de 3.1 % à la suite de la réduction drastique (-9.7 %) des dépenses d'investissement. De même, les dépenses courantes de 2016 connaissent une hausse moins importante (+4.3 %) qu'en 2015 (+10.5 %). La fin du cycle électoral, la réduction d'achats de matériels et fournitures et la stabilisation des traitements et salaires expliquent l'évolution moins importante des dépenses courantes. Il résulte de cette gestion budgétaire un solde global (dons compris) en pourcentage du PIB de -6.8 % en 2016 contre -9.1 % en 2015. Le déficit budgétaire a été financé sur emprunts obligataires, par les appuis budgétaires de la Banque africaine de développement (BAfD) et d'autres partenaires ainsi que par les tirages au niveau du FMI. Si la maîtrise du déficit budgétaire est à saluer, l'utilisation des dépenses d'investissement comme variable d'ajustement est préoccupante.

Concernant les perspectives, les recettes budgétaires du Niger seront influencées par la tendance à la stagnation des cours du baril autour de 50 dollars US (USD) et par la baisse continue du prix de l'uranium. De même, il est attendu que les ressources allouées au maintien de la



situation sécuritaire – à travers la sécurisation des frontières libyennes et maliennes ainsi que la lutte contre les groupes terroristes - continuent de peser lourdement sur les dépenses publiques.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	24.1	24.7	23.0	23.6	23.4	23.7	23.6
Recettes fiscales	11.6	15.4	15.7	16.3	16.0	15.9	15.9
Dons	5.9	8.1	5.5	5.5	5.6	6.0	5.9
Total dépenses et prêts nets (a)	20.7	27.2	31.0	32.7	30.2	30.0	29.1
Dépenses courantes	10.5	13.5	14.6	15.5	14.7	14.4	14.0
Sans intérêts	10.3	13.2	14.2	14.9	13.8	13.8	13.4
Salaires et rémunérations	4.2	5.0	5.3	5.9	5.7	5.6	5.5
Intérêt	0.2	0.3	0.4	0.6	0.9	0.7	0.6
Dépenses d'investissement	10.2	13.7	16.4	17.1	15.5	15.6	15.1
Solde primaire	3.6	-2.3	-7.6	-8.5	-5.9	-5.6	-4.9
Solde global	3.4	-2.6	-8.0	-9.1	-6.8	-6.3	-5.5

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire du Niger s'exécute dans le cadre de la coopération régionale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Conformément à l'article 8 des statuts de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), « l'objectif prioritaire de la politique monétaire de la BCEAO est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice pour cet objectif, la Banque centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable ». Pour la conduite de sa politique monétaire, la BCEAO s'appuie sur trois instruments : i) le taux d'intérêt minimum de soumission ; ii) le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal ; et iii) le coefficient de réserves obligatoires. Ces taux n'ont pas subi de modification au cours de la période sous revue. En effet, dans un communiqué publié le 1^{er} septembre 2016, le Comité de politique monétaire de la BCEAO a décidé de maintenir inchangés le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal, respectivement à 2.50 % et 3.50 %, niveaux en vigueur depuis le 16 septembre 2013. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure fixé à 5.0 % depuis le 16 mars 2012. Dans le cadre de cette politique monétaire, la masse monétaire progresserait de 7.9 % pour s'établir à 1 244.4 milliards XOF à fin 2016, impulsée par l'augmentation combinée des avoirs extérieurs nets (+2.7 %) et des crédits intérieurs (+11.9 %). En ce qui concerne les crédits à l'économie, ils augmenteraient de 3.1 % pour s'établir à 669.1 milliards XOF à fin 2016, essentiellement orientés vers le financement du secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et des activités du commerce. La Position nette du gouvernement (PNG) connaîtrait une dégradation en se chiffrant à 102.6 milliards XOF à fin 2016, contre 40.9 milliards XOF en 2015.

S'agissant de l'évolution des prix, le taux d'inflation, en moyenne annuelle, s'établit à 2.1 % en décembre 2016 contre 1 % en décembre 2015. Il se situe en dessous de la norme communautaire fixée à 3 % maximum par la Commission de l'UEMOA, dans le cadre du suivi des critères de convergence. Cette hausse du niveau général des prix est essentiellement liée à celles des prix des produits alimentaires et des logements, eau et électricité.

Dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau plan d'investissement 2016-20 de l'I3N, qui vise la modération et la stabilisation des prix des produits alimentaires, il est attendu que le niveau général des prix soit modéré sur toute la période 2017-18 pour afficher un taux moyen n'excédant pas 2 %.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

L'année 2016 a été marquée par une faible augmentation des exportations et par une baisse des importations. L'uranium, quoiqu'en baisse, ainsi que les produits pétroliers raffinés constituent les principaux produits d'exportation. Ils ont représenté plus de 70.0 % de la valeur totale des exportations à fin septembre 2016. Quant aux importations, elles enregistrent une baisse de 1.1 %, sous les effets conjugués des contractions de 1.0 % des importations des produits alimentaires, et de -1.3 % des autres biens de consommation. Ces évolutions se sont traduites par une amélioration de la balance commerciale qui passe de -16.2 % du PIB en 2015 à -15.3 % du PIB en 2016. De même, le solde du compte courant s'améliore en affichant un déficit de 19.4 % du PIB en 2016 contre 22.3 % du PIB en 2015.

Pour l'année 2017, le déficit de la balance commerciale devrait se stabiliser, en pourcentage du PIB (15.3 %), tandis que le solde des transactions courantes se dégraderait (-20.4 % du PIB), du fait notamment de l'aggravation du déficit de la balance services et du recul des transferts courants.

La politique du commerce extérieur du Niger est fondée sur son appartenance à deux organisations sous-régionales que sont la CEDEAO et l'UEMOA. Le pays est signataire de tous les traités relatifs aux échanges extérieurs. Cependant, l'enclavement et le faible niveau d'équipement en infrastructures de transport du pays constituent des obstacles à la bonne participation du pays aux échanges internationaux. Par ailleurs, l'instabilité politique et les guerres dans la plupart des pays voisins du Niger (Burkina Faso, Libye, Mali et Nigéria) limitent considérablement les échanges commerciaux du pays. Par ailleurs, le Niger a été l'un des tous premiers États membres à effectivement mettre en application le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, et ce dès le 1^{er} janvier 2015. Il existe peu de barrières tarifaires. Quant aux barrières non tarifaires, elles résultent surtout des tracasseries routières (contrôles policiers, barrages inopinés à des fins de racket), de la corruption et de la méconnaissance des accords commerciaux ratifiés par le pays. Les mesures commerciales restrictives sont rares et résultent le plus souvent de ces tracasseries routières sur les corridors régionaux Abidjan-Niamey et Lomé-Niamey.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	-8.2	-5.6	-9.0	-16.2	-15.3	-15.3	-15.8
Exportations de biens (f.o.b.)	16.9	20.7	17.6	15.3	15.8	16.3	16.5
Importations de biens (f.o.b.)	25.0	26.4	26.6	31.6	31.0	31.6	32.3
Services	-8.7	-10.9	-9.2	-9.4	-7.5	-7.8	-6.5
Revenu des facteurs	-0.4	-2.4	-1.8	-0.9	-0.9	-0.9	-0.9
Transferts courants	4.3	3.9	4.2	4.2	4.2	3.6	3.4
Solde des comptes courants	-13.0	-15.0	-15.8	-22.3	-19.4	-20.4	-19.8

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

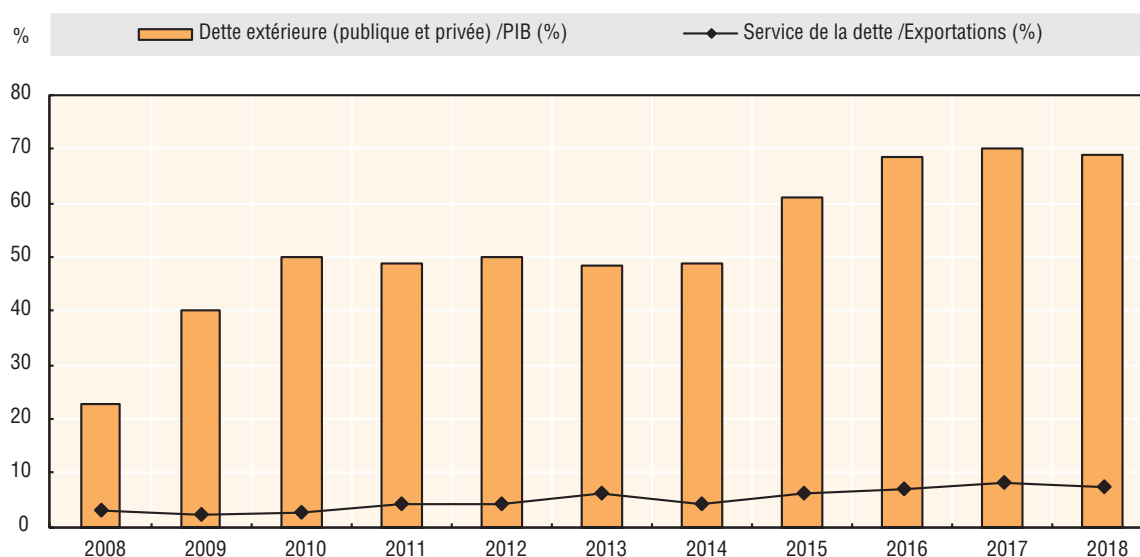
D'après l'analyse de la viabilité de la dette du Niger par le FMI, le pays présente un risque de surendettement modéré. Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal était de 36.2 % du PIB en 2015. Ce ratio s'établirait à 32.6 % du PIB en 2016.

La composante extérieure de cette dette en 2016 est estimée à 1342.14 milliards XOF, soit l'équivalent de 2.25 milliards USD. Le service de la dette extérieure payé à fin décembre 2015 se chiffre à 25.3 milliards XOF, soit 5.0 % des exportations. Cet indicateur est estimé à 6.6 % en 2016. Le rythme imprimé aux dépenses d'investissement dans le cadre du programme d'équipement du PDES 2012-15 explique cette évolution haussière du niveau d'endettement. Néanmoins, le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB reste encore inférieur au seuil de 70 % fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.



Dans le cadre de son programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI, la dette du pays fait l'objet d'un suivi renforcé et régulier. Dans le cadre de ce programme, le Niger s'est engagé à élaborer un plan d'emprunts extérieurs à moyen terme dont les éléments caractéristiques porteront sur : i) la stratégie d'investissement et la liste des projets d'investissement ; ii) les sources de financements ; iii) l'utilisation des financements ; et iv) la stratégie de gestion de la dette, en tenant compte des considérations de viabilité de la dette et de soutenabilité fiscale et extérieure. En ce qui concerne la gestion de la dette, le secrétariat du Comité interministériel sur la gestion de la dette, créé en 2015, est opérationnel et les statistiques de la dette sont régulièrement produites. Par ailleurs, le FMI a approuvé en janvier 2017 un accord triennal en faveur du Niger au titre de la FEC pour un montant de 134.04 millions USD.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Pour favoriser l'investissement et réduire les charges liées au démarrage et à la clôture des activités économiques, le gouvernement du Niger a entrepris d'importantes réformes. Il s'agit notamment de : i) l'adoption du décret supprimant le capital minimum et le recours aux notaires pour la création d'une société anonyme à responsabilité limitée (SARL) ; ii) la simplification des procédures et la réduction des délais de création ou d'installation d'entreprise conformément à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ; iii) la création de tribunaux spéciaux compatibles avec la législation OHADA ; et iv) la restructuration de la gestion du cadastre minier, entre autres. Ces efforts ont permis au Niger de se classer au 160^e rang du classement *Doing Business* 2016 de la Banque mondiale (BM), contre le 164^e rang lors du classement précédent. Dans le classement 2017, ces réformes ont placé le pays à la 150^e position.

La régulation des opérations commerciales et industrielles au Niger est régie par le système juridique et judiciaire de l'OHADA. L'incorporation de ces textes à la législation nationale en termes de régulation des opérations commerciales a fait faire au Niger d'importants progrès.

Néanmoins, la mise en œuvre effective de ces textes constitue le principal défi pour la consolidation de ces progrès. La faiblesse des ressources humaines et des capacités du système judiciaire en matière de droit des affaires constitue l'un des défis majeurs dans la régulation des opérations commerciales et industrielles. Dans le but de relever ces défis, le gouvernement a procédé en 2016 à : i) l'élaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export ; ii) la mise en place de la maison de l'entreprise ; iii) l'adoption d'un plan d'action d'amélioration des indicateurs du classement *Doing Business* ; et iv) la mise en œuvre de la politique nationale « Justice et Droits Humains » et de son Plan d'action décennal 2016-25.

Le marché du travail au Niger est réglementé par le code du travail de septembre 2012. La discrimination des non-résidents a été corrigée par la loi n° 2014-09 du 16 avril 2014 consacrant la liberté de transferts des capitaux et la rémunération pour les non-résidents. Le code du travail est théoriquement souple sur les procédures de licenciement. Dans la réalité, la force des centrales syndicales constitue un facteur bloquant à cette flexibilité.

S'agissant de l'accès au facteur terre, les textes juridiques en la matière ne constituent pas un frein à l'accès à la propriété. Cependant, l'exacerbation de la compétition pour les ressources entre les éleveurs et les paysans ainsi que la pression démographique sur la terre entraînent des conflits fonciers. Pour y remédier, le gouvernement a adopté en 2015 un Cadre stratégique de gestion durable des terres (CGDT). En 2016, le CGDT a été opérationnel, avec une extension du dispositif de sécurisation et de gestion du foncier dans les communes et dans les départements.

Secteur financier

Le secteur financier du Niger reste relativement peu développé. D'après le dernier rapport annuel de la Commission bancaire (publié en juillet 2016), le paysage financier du Niger est composé de 12 banques et d'un établissement financier. Le nombre d'agences et de bureaux est de 148. Le total du bilan du secteur représente 4.5 % du total du bilan de l'UEMOA. Le Niger est ainsi l'avant-dernier pays de cette zone en termes de poids bilanciel. Avec une population estimée à plus de 20 millions d'habitants, le nombre de comptes bancaires était de 481 715 en 2015. A titre de comparaison, le Togo, avec une population estimée à 5.5 millions en 2015 représente 7.3 % du total du bilan du secteur financier de l'UEMOA, avec un nombre de comptes bancaires dépassant le million. Ainsi, le Niger a le taux de bancarisation le plus faible de la sous-région. Le nombre de guichets automatiques de banque (GAB) et de distributeurs automatiques de billets (DAB) à fin 2015 ressort à 145, soit 8 de plus en un an. L'ensemble du pays est desservi par le réseau bancaire. Cependant, il existe de fortes disparités entre les régions. En effet, la capitale abrite 53.8 % des guichets/agences/bureaux bancaires, pour seulement 1.9 % dans la région de Diffa. Le reste du pays n'est couvert que par les structures financières décentralisées (SFD). Le nombre de SFD est passé de 53 en 2013 à 48 en 2014, et à 42 à fin décembre 2015, en raison du retrait d'agrément de certaines SFD.

Le cadre juridique et réglementaire du système financier est solide grâce notamment au caractère régional de la Banque centrale et de l'agence de supervision bancaire, la Commission bancaire. Cependant, les dysfonctionnements du système judiciaire, notamment en matière de droit bancaire, font que les banques ont du mal à réaliser les hypothèques sur les emprunts. D'où leur frilosité et le coût élevé du crédit.

Les taux d'intérêt sont quelque peu élevés mais ont tendance à baisser. Les taux débiteurs maximum variaient entre 12.50 % et 15 % en 2015 contre une fourchette de 12.5 %–16 % en 2014. Quant aux taux servis pour la rémunération de l'épargne, ils étaient compris entre 2 % et 6.75 %. Les crédits du secteur privé (en pourcentage du PIB) sont passés de 14.4 % en 2014 à 16.5 % en 2015. Les activités du commerce ont absorbé plus de 32 % de ces crédits. Les activités des transports et communications représentent 16.9 %. Quant à l'agriculture, moteur de l'économie nigérienne, elle n'a bénéficié que de 1.1 % des crédits accordés au secteur privé.



Le développement du système de paiement au Niger est lié à son appartenance à l'UEMOA. Au sein de cette zone, le Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) compte 126 participants, parmi lesquels les banques, les directions nationales de la BCEAO ainsi que les Trésors publics du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Dans la droite ligne de l'axe numéro un du PDES 2012-15 étendu à 2016, relatif à la « consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques », d'importantes réformes ont été menées au cours de l'année 2015. En matière de modernisation du cadre juridique et des transpositions des dispositions communautaires, quatre instructions ont été signées. Ces instructions sont relatives notamment aux modalités d'exécution des dépenses du budget de l'État et aux procédures des dépenses sur crédits délégués. Concernant l'amélioration de la mobilisation des ressources externes, un décret portant suivi des programmes d'appui budgétaire a été signé.

Par rapport à l'amélioration des modalités d'exécution du budget de l'État, un arrêté portant modalités d'exécution des dépenses de l'État et prévoyant la séparation de l'étape d'ordonnancement, de la phase comptable et de l'exécution des dépenses de l'État a été signé. Concernant le fonctionnement de l'administration fiscale, les plans de trésorerie sont actualisés en tenant compte, autant que possible, des prévisions d'engagements sectoriels. Toutefois, le problème d'accumulation des restes à payer (RAP) réduit la prise en charge des engagements sectoriels de l'année. En ce qui concerne le renforcement du contrôle et la transparence des finances publiques, les progrès obtenus se situent au niveau de la Cour des comptes (CDC) et de l'Inspection générale des finances (IGF).

Par ailleurs, le système de passation et de gestion de marchés publics est l'illustration d'une transparence accrue. Les progrès réalisés dans ce domaine se sont concrétisés par : i) l'accroissement de la transparence du processus de passation des marchés publics avec la publication des plans de passation des marchés publics ; ii) la réalisation des audits 2014 et 2015 des marchés publics ; et iii) la vulgarisation de l'utilisation du numéro vert pour la dénonciation des fraudes et de la corruption dans le domaine des marchés publics. Cette avancée contribue à améliorer la prévisibilité des ressources, en vue de l'engagement des dépenses.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le Niger subit de façon récurrente les effets du changement climatique. L'agriculture qui constitue le moteur de sa croissance est caractérisée par de fortes variabilités climatiques, qui alternent mauvaise et bonne campagnes agricoles d'une année sur l'autre. En outre, le fleuve Niger – duquel le pays tire son nom – et le Lac Tchad, qui devraient aider le pays à atténuer les effets du changement climatique, sont également menacés de disparition et d'ensablement. C'est pourquoi la bonne gestion des ressources naturelles au Niger recouvre en priorité la préservation de ses ressources en eaux.

Pour faire face aux contraintes climatiques, le Niger a adopté un Programme de gestion durable des ressources naturelles (PGDRN). Il couvre tous les secteurs pertinents du renforcement de la résilience au changement climatique. D'importants documents stratégiques ont été également adoptés pour améliorer le pilotage du secteur. Il s'agit notamment, du Cadre stratégique national sur la gestion durable des terres (CSN-GDT) et de la loi portant interdiction de la production, importation, commercialisation, utilisation et stockage des sachets et emballages en plastique souple à basse densité. Dans le même sens, la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin-Touma a été créée. Le Niger a ainsi rempli ses engagements internationaux en matière du pourcentage du territoire consacré à la conservation de la biodiversité, qui passe de 6.6 % à 14.29 %. Ce qui lui a valu, en partie, son admission au programme américain d'aide au développement Millenium Challenge Account (MCA).



En matière de gestion des autres ressources naturelles, a été adoptée une politique d'élargissement de la base des exportations minières qui consiste à inciter les opérateurs à s'orienter vers l'exploration des mines, autres que le pétrole et l'uranium.

Contexte politique

Si le contexte politique reste apaisé, la situation sécuritaire du pays reste marquée par la lutte contre Boko Haram. En effet, après avoir dénoncé des irrégularités lors des dernières élections législatives et présidentielle (février-mars 2016) et boycotté la fin du processus électoral, l'opposition s'est résolue à siéger à l'Assemblée nationale. Ces scrutins ont reconduit le président sortant Mahamadou Issoufou avec une majorité parlementaire du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS) et ses alliés pour un nouveau mandat de cinq ans. Un gouvernement de 38 membres et uniquement constitué du PNDS et de ses alliés a été mis en place le 11 avril 2016.

Sur le plan sécuritaire, la guerre contre le groupe Boko Haram et ses conséquences constituent une source de préoccupation majeure. Depuis février 2015, la région de Diffa et plus particulièrement la localité de Bosso font l'objet de fréquents attaques et attentats-suicides. Cette situation de guerre a considérablement réduit l'activité économique dans la région et généré d'importants flux de déplacés internes sur le territoire national. Pour y faire face, l'État nigérien, avec l'aide des pays voisins, a engagé d'importants moyens humains et matériels. Compte tenu de l'ampleur de la crise humanitaire provoquée par les récentes attaques de Boko Haram, le gouvernement et les Nations Unies ont lancé un appel à l'aide des partenaires au développement ainsi que celle des organismes bailleurs de fonds.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Les indicateurs du système éducatif nigérien ont connu une évolution favorable au cours de la période 2011-16. Cette évolution est imputable à la mise en œuvre de la lettre de politique éducative et de deux programmes sectoriels : le Plan Décennal de Développement de l'Éducation (PDOE) 2003-13, et le Programme Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2014-24. En effet, le taux d'achèvement primaire est passé de 51.2 % en 2011 à 61.7 % en 2014. Le ratio filles/garçons est passé de 79.1 % en 2011 à 82 % en 2014. Cependant, le taux brut de scolarisation (TBS) du primaire a baissé, passant de 76.1 % en 2011 à 71.3 % en 2014, avant de remonter un peu à 74.2 % en 2015, selon l'Étude Nationale d'Évaluation des Indicateurs Socio-économiques et Démographiques (ENISED) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS). Au niveau du non formel, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus était de 28.4 % en 2014, selon l'Enquête Nationale sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (ECVMA 2014). Le principal défi du secteur de l'éducation est la mise en œuvre réussie du PSEF 2014-24, notamment assurer une éducation de qualité pour tous.

Dans le domaine de la santé, des progrès significatifs ont été enregistrés. Ainsi, le taux de mortalité infantile a fortement baissé, passant de 76 ‰ en 2010 à 51 ‰ en 2015. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est quant à lui passé de 177.6 ‰ en 2009 à 114 ‰ en 2015, réalisant ainsi l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) numéro 4. Le taux de mortalité maternelle est passé de 554 en 2010 à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015, avec une nette amélioration des accouchements assistés par un personnel de santé qualifié.

En revanche, le taux de malnutrition aiguë globale est resté stable autour de 14.8 % sur la période 2011-15. Les indicateurs de la prise en charge de la malnutrition chronique et aiguë ainsi que celle des mères allaitantes et enceintes sont restées stables.



Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La pauvreté est mesurée au Niger par l'enquête ECVMA, réalisée par l'INS tous les deux ans, la dernière ayant été conduite en 2014. Les données de l'INS révèlent une baisse de l'incidence de la pauvreté de 48.2 % en 2011 à 45.4 % en 2014. Toutefois, la part de la consommation des 20 % des individus les plus pauvres dans les dépenses globales de consommation des ménages est passée de 12.1 % en 2011 à 9.3 % en 2014. A ceci s'ajoute la persistance de disparités inter-régionales avec les régions de Maradi, Dosso et Zinder les plus touchées par le phénomène, ainsi qu'entre le milieu rural (52.4 %) et urbain (9.1 %). En dépit de la diminution sensible du taux de pauvreté, les données démographiques et économiques indiquent qu'il faut plus d'efforts pour réduire la pauvreté significativement. En effet, avec un taux de croissance démographique de 3.9 % et du taux de fécondité de 7.1 enfants par femme, le taux de croissance économique moyen de 5.8 % est en deçà de celui requis (7 %) pour entraîner une réduction significative de la pauvreté.

Une stratégie de développement ciblant la réduction de la pauvreté et les besoins de développement du Niger est en place, sous la forme du Document d'orientation économique (DOE) couvrant la période 2017-19. Il fait suite au PDES 2012-15, qui a été prorogé sur 2016. Le DOE 2017-19 a pour objectif principal de renforcer le potentiel économique du Niger. Il vise un rythme de croissance accéléré à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et la consolidation des fondements d'un développement durable.

La réglementation du marché du travail est conforme à la norme communautaire de l'UEMOA, qui s'inscrit elle-même dans les normes internationales. Cette réglementation comporte cependant des points de rigidité notamment sur le licenciement du personnel. À cette rigidité s'ajoute la politisation des centrales syndicales qui peuvent parfois aller à l'encontre des décisions du tribunal de travail. Cela entraîne des grèves importantes comme en témoignent celles qui ont marqué l'activité sociale dans le secteur minier, notamment dans les mines exploitées par le groupe français Areva. À ces dysfonctionnements s'ajoutent les contre-performances de l'économie, avec un taux de croissance du PIB inférieur à une moyenne de 7 %. D'après les données du Bureau international du travail (BIT) obtenues dans le cadre du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD), « Implantées de manière éparse sur toute l'étendue du territoire, les entreprises recensées dans l'économie formelle sont au nombre de 5 000 dont 75 % occupent 4 à 5 employés. Les services publics et parapublics occupent plus ou moins 120 000 travailleurs situant ainsi le gouvernement comme le principal employeur du pays. » Malgré ce contexte difficile, les indicateurs du marché du travail ont connu une légère amélioration. Le ratio emploi-population est passé de 59.5 % en 2008 à 73.1 % en 2014. Quant à la proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée, elle est passée de 91.3 % en 2005 à 89.2 % en 2011, puis à 96 % en 2014.

Égalité hommes-femmes

Grâce aux efforts déployés par le gouvernement, les écarts dans les taux d'inscriptions des filles et des garçons dans le primaire, secondaire et supérieur se réduisent. En effet, dans l'enseignement primaire, le rapport filles/garçons est passé de 56 % en 1991 à 82 % en 2014, soit une augmentation d'environ 1.1 % par an. Au secondaire, le rapport filles/garçons est passé de 41 % en 1991 à 67.4 % en 2014, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1.1 point.

Quant à l'accès aux soins de santé destinés aux femmes, le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7.2 points par an en moyenne de 1990 à 2012, et une baisse de 19 points par an en moyenne de 2006 à 2012. L'évolution de la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a augmenté entre 1992 et 2015, passant de 14.9 % à 29.3 % et à 39.7 % en 2015.



Les femmes nigériennes représentent 51.2 % de la population active. Elles sont essentiellement actives dans le secteur des ventes et services, principalement dans le secteur informel. D'après les enquêtes de l'INS, 67 % des femmes travaillent dans le secteur des ventes et services, 11 % dans l'agriculture, 10 % exercent un emploi manuel et 2 % sont des employées de maison. Dans le secteur informel, seules 5 % de femmes sont à des postes d'encadrement. L'inégale participation des femmes dans les activités rémunérées s'explique par la faible proportion des femmes qui arrivent à franchir des multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et à la qualification requises pour occuper un emploi rémunéré.

S'agissant de la participation politique, le Niger a adopté la loi 2000-08 instituant un système de quota réservé aux femmes dans les instances de prises de décisions, à savoir : 10 % à l'Assemblée Nationale, récemment porté à 15 %, de même que le quota au gouvernement qui a été rehaussé de 25 % à 30 %, 25 % pour la mission diplomatique, 25 % pour l'administration centrale et déconcentrée, et 25 % pour les sociétés d'État

Pour les deux années à venir, le gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de genre, adoptée en juillet 2008 et de son Plan décennal de mise en œuvre couvrant la période 2009-18.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Niger

La pratique de l'entrepreneuriat, au sens de prise de risques afin d'engager des ressources financières et humaines dans une entreprise formelle, reste très faible au Niger. L'importance du secteur informel doublée de la prédominance de l'activité rurale est la cause principale de cette faiblesse. Cependant, la tendance est haussière en raison de la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes. La plupart des entrepreneurs au Niger démarrent leur activité dans le secteur du commerce. Les secteurs économiques d'intervention sont essentiellement le secteur secondaire – l'industrie agroalimentaire, le secteur des Bâtiments et travaux publics (BTP) – et le secteur tertiaire – les secteurs des transports et du commerce.

Les facteurs communs de réussite dans l'entrepreneuriat se résument à trois éléments essentiels : i) l'existence d'importantes potentialités en matières premières agropastorales, plus spécifiquement, la production de la tomate, le niébé, le lait, la viande, l'oignon, le sésame, les cuirs et peaux, le poivron, les céréales ; ii) l'importance des diverses ressources minières ; et iii) l'existence de circuits de distribution fortement ancrés sur les relations personnelles et familiales. Ces facteurs offrent des possibilités importantes de transformation et de modernisation agro-industrielles.

Afin de promouvoir l'entrepreneuriat, le Niger a mis en place le Cadre stratégique de promotion de l'entrepreneuriat au Niger (CSNPEN), qui comporte cinq axes stratégiques : i) la promotion d'un climat des affaires plus favorable à la réalisation de projets par les jeunes ; ii) la formation des jeunes promoteurs de projets au montage de dossiers de financement et à la gestion de l'entreprise ; iii) l'information et la sensibilisation des jeunes ; iv) la mobilisation de financements adaptés aux besoins d'investissements des jeunes entrepreneurs ; et v) l'appui à la création d'entreprises de production et de transformation de matières premières agro-sylvo-pastorales. Le déploiement de cette stratégie n'est cependant pas effectif, et reste limité par la priorisation des dépenses d'investissement et des questions de sécurité. En effet, sur la période 2012-16, l'allocation des ressources de l'État a été grevée par la prise en compte du défi sécuritaire associé à Boko Haram, mais également par le rythme soutenu des dépenses d'investissement. Par conséquent, les réformes ont bénéficié de peu de ressources, et ce dans tous les secteurs. Les questions liées à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes n'ont été prises en compte qu'au cours des échéances électorales.

Quant à l'industrialisation, beaucoup d'étapes restent à franchir pour qu'elle contribue significativement à la transformation de l'économie du Niger. En effet, rien que pour la période



2013-16, la contribution du secteur manufacturier est restée très faible, avec une moyenne de 6.2 % du PIB. Le nombre d'entreprises qui opèrent dans ce secteur est estimé à une centaine d'entreprises formelles en 2016. Les entreprises manufacturières sont en grande partie localisées à Niamey (80 % des unités), avec une prédominance dans la branche de la transformation agroalimentaire.

En incluant le secteur de l'industrie minière et le raffinage du pétrole, la part de l'industrie dans le PIB se situe en moyenne à 15.1 % du PIB sur la période 2013-16. À titre de comparaison, l'agriculture au sens strict représente sur la même période plus de 23 % du PIB, tandis que le tertiaire représente 37 % du PIB. Ces chiffres montrent l'étendue de la marge pour la transformation de l'économie nigérienne.

Les principales causes de cette faible industrialisation du Niger sont, entre autres : i) l'absence, pendant longtemps, d'une politique de développement soutenue par une vision pour la transformation ; ii) les conséquences des politiques d'ajustement structurel menées pendant les années 1980 et 1990, inhibant toute intervention de l'État dans le secteur industriel ; iii) l'enclavement du pays qui renchérit les coûts des équipements importés ; iv) la proximité du Nigéria, pays disposant d'un tissu industriel à même d'inonder le marché nigérien ; et v) la faiblesse de la production d'électricité.

De tous les obstacles à l'industrialisation au Niger, ce dernier facteur est le plus important. Il ne peut y avoir d'industrialisation sans électricité. Or, l'électricité au Niger ne couvre qu'environ 1.2 % de la consommation énergétique du pays. Le pays importe 66 % de sa consommation du Nigéria. Le sous-secteur électrique est caractérisé notamment par un faible taux d'accès au plan national (environ 11 % à fin 2015). En outre, l'on observe une saturation et un vieillissement des réseaux de transport et de distribution du système interconnecté avec le Nigéria, ce qui dégrade la qualité de service, entraîne un volume important d'énergie non distribuée et des pertes techniques croissantes. Ces contraintes s'inscrivent dans le contexte d'une croissance démographique importante et une demande croissante des populations et des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) pour les services électriques de qualité.

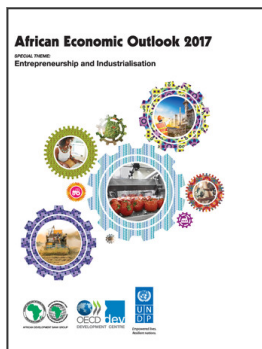
Face à ces multiples défis, le gouvernement avait mis en place en 2012 une Stratégie nationale de développement industriel (SNDI). Cependant, sa mise en œuvre n'a pas connu de début de réalisation. L'essentiel des efforts du gouvernement pour la promotion de l'industrialisation a porté sur la création d'un environnement favorable au climat des affaires. Cette approche a essentiellement consisté à satisfaire le nombre maximum de critères contenus dans le rapport *Doing Business*. C'est dans cette optique que les actions ci-après ont été menées : i) l'adoption de la loi portant code des investissements en République du Niger et son décret d'application ; ii) le décret déterminant les attributions, composition et fonctionnement du Guichet Unique et la structure chargée de la mise en œuvre du Code des investissements en cours d'adoption ; iii) le démarrage des activités de l'Agence Nationale de la Promotion de l'Innovation et de la Propriété Industrielle (AN2PI) ; iv) la mise en œuvre de la charte des PME ; et v) plusieurs autres réformes visant à la simplification des procédures liées aux activités économiques en général. La mise en œuvre de ces actions a permis de sensiblement améliorer le climat des affaires au Niger. Ainsi, dans le rapport *Doing Business* publié par la BM en 2017, le Niger prend la première place des réformateurs de la région Afrique subsaharienne avec un total de six réformes mises en œuvre, et gagnant dix places par rapport à sa position l'année d'avant.

Pour relever le défi de l'électricité, le gouvernement a relancé les chantiers suivants : i) l'augmentation de la capacité de production de l'ordre de 20 MW de la centrale thermique diesel de Gorou Banda et de 100 MW de la centrale diesel dans la zone du Niamey ; ii) la construction du barrage hydroélectrique de Kandadji d'une capacité de 130 MW ; et iii) la centrale thermique à charbon de Salkadamna pour 200 MW. La réalisation de ces projets, qui en sont à des phases plus ou moins avancées, permettra au Niger de relever le défi le plus contraignant de son industrialisation.



En termes de perspectives, la promotion de l'entrepreneuriat et de l'industrialisation du Niger s'appuiera sur les secteurs pétrolier et minier. En effet, le potentiel de ces deux secteurs reste important. Une étude réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie en 2015 et plaidant pour le développement d'un «*Small Business Act*» révèle que dans le secteur minier, 151 permis de recherche ont été déjà octroyés à 44 sociétés de 15 nationalités différentes, tandis que 460 permis de recherches étaient disponibles dans ce secteur en 2015. Un autre projet non moins important concerne l'exploitation par le groupe Areva du gisement d'uranium d'Imouraren. La production de minerai est estimée à 5 000 tonnes par an pendant 40 ans. Le démarrage de ce projet, initialement prévu en 2013, a été reporté à l'horizon 2020 pour un coût estimé à 300 milliards XOF. S'agissant du secteur pétrolier, le cadastre pétrolier a prévu 34 blocs pétroliers dont quatre sont attribués, notamment le bloc 1 du permis d'Agadem, attribué à la China National Petroleum Corporation (CNPC) dans le cadre d'un contrat de partage de production.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Niger », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-49-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.